

ABONNEMENT.

Saumur :
En an. 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 9

Poste :
En an. 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

31 Mars 1883.

Chronique générale.

Voici comment M. Leroy-Beaulieu apprécie, dans *l'Economiste*, les procédés financiers du gouvernement ruineux de la République :

« L'Etat, depuis quelques années, emprunte tous les jours et sous toutes les formes : il emprunte aux caisses d'épargne ; il emprunte à la Banque, qui vient de compléter l'avance de 140 millions autorisée par les lois de 1877 et de 1878 ; il emprunte à la caisse des dépôts et consignations qui, pour attirer un plus grand nombre de clients, vient de dédoubler l'intérêt qu'elle sert à ses déposants à cinq jours de vue, au moment même où le taux de l'escompte baisse sur toutes les places d'Europe ; il va emprunter en émettant des bons du Trésor ; il réduit toutes les encaisses et toutes ses disponibilités, notamment son compte créditeur à la Banque ; il ne met aucun empressement à solder les sommes qu'il doit à ses fournisseurs ou aux entrepreneurs. Bref, l'Etat emprunte chaque jour, de toutes les façons, à la dérobée.

Autrefois, quand l'Etat avait de grandes dépenses extraordinaires à faire, il commençait par émettre un emprunt public, puis, après l'avoir réalisé, il dépensait les fonds. C'était l'ancienne manière, horriblement bourgeoise. Aujourd'hui, on en a une nouvelle, et voici en quoi elle consiste : on commence par dépenser ; puis, pour subvenir aux paiements les plus indispensables, on emprunte à tout venant, sans rien dire, à la petite semaine ; quand on a épuisé toutes ces ressources et consommé toutes ces brouilles, on se résout à faire un emprunt public dont les fonds ont été dévorés, non pas une fois, mais souvent une fois et demie ou deux fois avant qu'ils soient émis.

» Telle est la nouvelle méthode ; elle est singulièrement vicieuse et dangereuse. »

Notons que c'est un républicain qui parle, et bornons-nous à rappeler que, depuis 1876, le budget s'est élevé de 2 milliards 570 millions à 3 milliards 103 millions, sans que ce dernier chiffre l'établisse en équilibre, puis qu'on avoue un déficit d'une quarantaine de millions.

Les cerveaux de nos hommes d'affaires sont hantés par bien des soucis. Le bruit de la conversion du 5 0/0, d'une part, pèse sur la Bourse et rend les opérations lourdes et difficiles.

On pressent que la pénurie du Trésor exige des mesures d'économie ; mais une opération qui doit tout au plus mettre 35 millions à sa disposition, ne peut être bien utile quand les dépenses augmentent chaque jour, et quand il va falloir mettre à la disposition de M. Ferry une nouvelle somme de 120 millions pour ses fameuses écoles laïques.

Le traité avec les Compagnies de chemins de fer, d'autre part, n'aboutit pas. Si M. Tirard fait l'impossible pour aligner son budget toujours en déficit, il est à la Chambre de nombreux partisans du rachat des lignes ferrées, qui ne veulent pas lâcher prise.

Est-ce tout ? Non, certes.

Nous lisons dans *l'Union* d'hier :

« M. de Courcel, notre ambassadeur à Berlin, a été reçu ce matin par le président du conseil avec qui il s'est entretenu quelques instants. Demain ou lundi il sera reçu de nouveau par M. Ferry.

» M. de Courcel doit conférer aujourd'hui avec le ministre des affaires étrangères, au sujet des intentions réelles du cabinet de Berlin en ce qui concerne une action commune de l'Allemagne avec l'Italie dans le règlement des diverses questions européennes encore pendantes.

» Notre ambassadeur est absolument convaincu qu'il existe, sinon un traité d'alliance, du moins une sorte de convention entre les deux empires germaniques et l'Italie, en vue de certaines éventualités. »

Un certain nombre de préfets, ayant cru devoir faire visite au président du conseil, lors de leur récent passage à Paris, ont été blâmés de ce fait par le ministre de l'intérieur.

La ligue révisionniste continue à préoccuper le ministère. Les journaux officiels ont beau dire qu'elle n'a rien de sérieux et qu'on en fait fi, il n'en est pas moins vrai qu'elle fait son chemin. Le comité central a décidé qu'un programme-manifeste et une pétition seraient rédigés et envoyés à tous les comités de province, dans le but d'y recueillir des adhésions. Et parlant de ce principe que sans argent on n'a pas de Suisse, ce comité a recueilli dans sa réunion une somme importante qui promet de s'augmenter encore.

Le ministère, en prévision des vœux révisionnistes qui pourraient se produire au sein des Conseils généraux, vient de donner des instructions aux préfets. Tous ont été mandés à Paris et tous savent maintenant ce qu'ils auront à opposer à de pareilles propositions.

Ce sera, croyons-nous, une source de difficultés pour le cabinet Ferry, et nous pouvons déjà dire que la révision sera la cause de sa chute.

Le Conseil municipal de Saint-Etienne a voté, sans prendre la précaution de lever la séance, un vœu pour la révision de la Constitution et la nomination d'une Constituante. Ce vœu a été adopté par 16 voix contre 14 ; le maire s'est abstenu.

Le gouvernement a si bien réussi à mécontenter les catholiques, si bien cherché à mettre en défaut nos évêques, qu'il doit

aujourd'hui avouer que s'il a, par ses mesures vexatoires, éloigné les premiers, il a à tout jamais atteint l'épiscopat au cœur en le poursuivant, en disputant à ses prêtres un traitement qui est une indemnité et qui, bien qu'on fasse, en conservera toujours le caractère.

La question scolaire, nous l'avons souvent dit, sera funeste à la République. Un pouvoir qui veut imposer des lois absurdes, contraire aux croyances, aux mœurs, aux habitudes d'une nation, comme une maladie. N'en sommes-nous pas témoins ? Après l'école obligatoire et sans Dieu, voici qu'il épouse imprudemment la querelle des auteurs des manuels condamnés par l'Eglise et s'en prend à l'épiscopat de cette condamnation.

C'est folie ! Les catholiques ont un devoir impérieux à remplir.

L'épiscopat en a un supérieur qu'il accomplira envers et contre tous ; s'il a la garde de nos croyances catholiques, il ne faillira pas à son poste d'honneur.

Lutter ainsi contre l'autorité de l'Eglise ; lutter contre les catholiques, sans autre profit que de se rendre impossible, n'est-ce pas une faute ?

Et c'est au beau milieu de ces difficultés de tous genres que les Conseils généraux vont se réunir.

Puis viendra le renouvellement de ces Conseils.

Comment veut-on donc apaiser les esprits ?

Drôle de façon de faire de la conciliation que de saisir toutes les occasions de les aggraver.

On se demanderait vraiment si les hommes d'Etat qui consentent à faire une pareille besogne sont conscients de leurs actes.

Il en fut autrement aux époques où la Monarchie constituait la France, de pièces et de morceaux, qui par des traités, qui par des alliances, qui par des mariages. — Elle agit avec mansuétude, fit des concessions, accorda même des privilèges ; puis, peu à peu, elle unifia la langue et les coutumes,

2 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES VINGT MILLE FRANCS

SIMON BERNARD

PAR FRANCIS TESSON.

Il sanglota quelques instants, puis retrouvant un reste d'énergie farouche :

— J'ai souffert, j'ai lutté pourtant. Je me suis contenté pour vivre d'un peu de pain bis et d'eau claire. J'ai usé ma santé dans un travail sans trêve ; et ma fille, ma Catherine, qui n'a que seize ans, travaille chez des étrangers comme une mercenaire. Est-ce que vous croyez qu'on nous tiendra compte de cela ? Allons donc ! Voilà que pour une misérable somme de cinq cents francs, qu'il m'est impossible de rembourser à date fixe, un homme qui est riche, qui n'attend pas après ces cinq cents francs que je lui dois pour faire honneur à ses affaires, va me jeter à la porte de chez moi, comme un malfaiteur, comme un chien ! Oh ! misère !

— Si cela ne dépendait que de moi, dit-il, croyez bien, père Jean, que je vous épargnerais aujourd'hui

cette douloureuse extrémité. Mais j'ai des ordres impitoyables.

— Faites, faites, monsieur Gilpin, dit l'aubergiste.

Le père Jean cacha son front dans ses mains crispées et sanglota.

— Inventoriez, dit l'huissier à son clerc.

Tandis que le scribe griffonnait force pattes de mouche sur le papier ministériel, maître Gilpin s'approcha du père Jean, et lui frappant amicalement sur l'épaule :

— Un conseil d'ami, lui dit-il à mi-voix, allez trouver encore une fois Simon Bernard. Dites-lui ce que vous venez de me raconter ; vos malheurs, votre courage, votre bonne volonté. Ce qu'il vous a déjà refusé il vous l'accordera peut-être. Il n'est pas de roche, après tout. Il n'a pas besoin d'argent, car je sais, de source certaine, qu'il a reçu hier une vingtaine de mille francs dont il cherche le placement. Le moment est donc favorable pour l'attendrir.

— Merci, de l'avis, monsieur Gilpin. Je ferai cette démarche, soupira l'aubergiste, c'est la dernière chance qui me reste. Je veux la tenter jusqu'au bout, ne fût-ce que pour ma fille.

— C'est cela, reprit l'huissier, voyez Simon Bernard aujourd'hui même et arrangez les choses avec lui ; sinon, mon pauvre père Jean, je serais obligé demain de faire votre vente.

— Je n'y survivrais pas, soupira l'aubergiste. Oh ! ma Catherine, mon enfant chérie !

Après un dernier conseil amical sur les moyens d'obtenir du temps de son créancier, l'huissier prit congé de l'aubergiste.

Et comme le cabriolet les avait éloignés déjà de quelques tours de roue, maître Gilpin daigna descendre jusqu'à prendre son clerc pour confident.

— Hum ! fit-il, il faut bien consoler un peu les gens et leur mettre du baume dans le cœur. Mais si le pauvre bonhomme n'a que la pitié de Simon Bernard pour le tirer d'embarras, adieu ses beaux jours. Il serait plus facile de faire pleurer un bloc de roche que d'attendrir Simon Bernard.

— C'est mon avis, répondit sentencieusement le clerc.

Et comme il était quelque peu lettré, il ajouta en ricanant :

— La pitié de Simon Bernard !... Oh ! le bon billet qu'a Lachâtre !

II

Le père Jean suivit longtemps d'un regard attristé le véhicule qui emportait l'huissier et son clerc.

Hélas ! il n'avait, lui aussi, qu'une confiance médiocre dans le succès de sa démarche auprès de Simon Bernard.

Ce n'était pas la première fois qu'il avait maillé

à partir avec ce créancier impitoyable, et il était payé pour savoir ce que pouvaient les prières et les larmes sur son cœur de granit.

Simon Bernard était un de ces usuriers rapaces auxquels tous les moyens paraissent bons pour accroître une fortune édifiée avec les sueurs et les dernières ressources des gens besoigneux.

Simon Bernard était un type.

Il tenait à la fois du cerbeu et du renard.

Il flairait les bonnes aubaines avec une pénétration particulière et savait tirer avantage des ruines que la malchance causait autour de lui.

Son point de départ était infime.

Il avait été d'abord fossoyeur. On ne gagne pas gros à ce métier ; aussi le délaissa-t-il bientôt pour celui de garnisier et de crieur public dans les ventes faites par autorité de justice. Au lieu d'enterrer les corps, il enterrait maintenant la fortune, l'honneur et l'espoir des gens.

Il achetait, il revendait, il brocantait, il trafiquait, s'inquiétant fort peu des cris de désespoir des veuves ou des orphelins auxquels l'impitoyable justice enlevait leurs dernières ressources.

Tout lui était bon, d'ailleurs, pour accroître ses gains : le moindre chiffon, la moindre guenille.

A ce métier, qu'il exerça une vingtaine d'années, il gagna l'exécration publique et une fortune que les moins audacieux élevaient à deux cent mille francs, somme énorme pour un pays où les petites

Cela, sans doute, ne se fit pas dans un jour, il lui en coûta bien des efforts, mais les hommes d'Etat qu'elle avait choisis surent habilement et honnêtement préparer le mouvement d'unité.

Que fait-on aujourd'hui? Si on ne sépare pas les provinces réunies par nos Rois, on divise les esprits, on défait ce qui avait cimenté l'union, sous prétexte que la République y trouverait sa ruine.

Mais il y a quelque chose qui est supérieur à la République, c'est la France que l'on oublie; c'est la France dont l'agriculture est menacée; c'est la France dont le travail national disparaît chaque jour; c'est la France dont le crédit diminue et tombe; c'est la France dont l'honneur diplomatique n'est plus aujourd'hui qu'une légende.

Cela ne s'appelle pas gouverner, mais bien désorganiser; aussi le régime actuel est-il livré à l'instabilité et ne peut-il trouver ni point d'appui, ni centre de gravité.

Ce qui lui manque, c'est la confiance qu'il n'inspire pas. Ce qui lui manque, c'est l'autorité dont il a voulu faire un acte de force, lorsque, par essence, elle appartient à l'ordre moral et à la légitimité.

Le Gaulois croit que le général Thibaudin a l'intention de présenter un décret nommant M. le général de Galliffet commandant en chef de toute la cavalerie française.

Les habitants du quartier Saint-Merry viennent, dit-on, d'organiser des patrouilles citoyennes pour défendre leurs maisons et magasins contre les entreprises constantes des malfaiteurs que la police est impuissante à effrayer.

Que va dire le préfet de police de cette décentralisation de la défense?

Le gouvernement a-t-il cru que la politique antireligieuse qu'il poursuit en France n'affaiblirait pas son action à l'étranger, là du moins où il n'a pas encore répudié le rôle que lui assignent des traditions séculaires? Voici comment un journal officieux de Constantinople, le *Vakit*, repousse l'influence française dans le Liban:

« Pour quelle raison l'influence de la France doit-elle régner chez les Maronites? La France, qui chez elle injurie les ecclésiastiques et ne respecte même pas la religion, voudrait-elle être la protectrice de la religion au Liban et diviser la population entre Maronites et autres, c'est-à-dire protéger une secte religieuse? »

Il serait bien difficile à M. Challemeil-Lacour de répondre à une question ainsi posée.

Nous trouvons dans le *Français* le curieux entrefilet suivant:

« Un officier supérieur, sous les ordres duquel servait un des princes d'Orléans que M. Thibaudin a privés de leur emploi, interrogé par le Président de la République sur

la façon dont le prince officier avait quitté l'armée, répondit:

— « Il est bien parti, mais non sans douleur. »

— « Je ne comprends pas cela, aurait repris M. Jules Grévy; n'a-t-il pas de fortune? »

— « On nous assure que ce mot est authentique. »

Dernièrement, un frère et ami se présente à l'Elysée pour obtenir un secours.

— Ne le laissez pas entrer, s'écrie M. Grévy, c'est un importuniste!

Une pensée de M. Raoul Duval:

« Le peuple français est le peuple qui paie le plus cher pour être gouverné à bon marché. »

Comme c'est ça!

LE VIADUC SUR LA MANCHE.

Dans une des dernières séances à la Chambre des communes, M. Chamberlin, ministre du commerce, répondant à M. James, expliquait qu'au 19 janvier les galeries préparatoires du tunnel de la Manche, à Sangatte, atteignaient une longueur de 4,267 mètres; mais que ces travaux, s'éloignant de la côte, en suivant une ligne oblique, n'arrivaient encore à cette date qu'à une distance de 350 mètres.

Le ministre ajoutait que « si la Compagnie française ne parvient pas à conclure avant le 2 août prochain un arrangement pour l'achèvement des travaux avec la Compagnie anglaise, autorisée à cet effet par son gouvernement, les pouvoirs de la Compagnie française seront expirés et ne pourront être renouvelés qu'en vertu d'une nouvelle loi des Chambres françaises. »

Si, en sept ans, cinq mois et plus, suivant une ligne oblique à la côte, on n'a pu creuser que 350 mètres de la galerie préparatoire, à ce compte, et pour les travaux de recherches, il faudrait plus d'un demi-siècle de temps. Cette déclaration du ministre anglais indique clairement l'impraticabilité manifeste du tunnel projeté.

D'autre part, en présence du déficit considérable qui existe déjà dans le mouvement du commerce extérieur de la France et des efforts qui sont faits à l'étranger pour l'amoindrir davantage, le gouvernement ne peut rester inactif, et, dans le plus bref délai possible, il doit prendre les mesures nécessaires pour prévenir la ruine de notre commerce, ruine qui serait un désastre irréparable pour le pays.

A la suite de ces renseignements, rappelons que, dans la session de l'année dernière, le Conseil général du département du Nord a émis le vœu « qu'on n'attendît pas l'achèvement des expériences faites en vue de l'établissement d'un tunnel pour commencer les études d'un pont à construire sur la Manche. »

Disons, d'ailleurs, que les promoteurs de ce projet ne demandent que l'appui moral de l'Etat.

UNE FEMME COURAGEUSE.

On lit dans la *Décentralisation* du 23 mars:

« Les feuilles républicaines racontent que M^{me} Rivo, femme de M^e Rive, avocat à Lyon, ancien député de l'Ain, ancien procureur général à la cour de Douai, ayant aperçu hier, à l'angle du pont Tilsitt, une affiche obscène, s'empressa de la déchirer en disant: « Voilà ce que devrait faire le gouvernement. »

« Un petit rassemblement se forma. Les gardiens de la paix intervinrent aussitôt et prièrent M^{me} Rive de les suivre au commissariat de police. »

« Là, après avoir donné ses nom, prénoms et qualités, M^{me} Rive ajouta ces paroles: « Mon mari et moi avons vu, hier, une affiche obscène près du pont Tilsitt. Tout à l'heure, en passant devant, mon cœur d'honnête femme s'est indigné, et puisque votre gouvernement ne fait pas la police, nous la ferons nous-mêmes, car il est infâme de laisser afficher des choses pareilles, insultant les mères de famille et blessant la pudeur des enfants. »

« Voilà le fait tel qu'il s'est passé. Que les journaux républicains l'apprécient à leur manière, nous nous en soucions fort peu. »

« Pour nous, notre devoir est de féliciter M^{me} Rive; elle a fait ce que tout honnête homme devrait faire lui-même quand il aperçoit, placardées sur les murs de notre ville, ces quantités d'affiches qui s'étalent au grand jour et insultent la morale publique. »

« L'affiche lacérée par M^{me} Rive représentait une scène ignoble extraite d'une infâme production de Léo Taxil. Si chaque personne choquée par ces placards orduriers avait le courage d'agir comme M^{me} Rive, nous en sommes certains, le nombre des contraventions s'élèverait à un tel point que l'autorité trouverait plus simple d'interdire l'affichage de pareilles scènes. »

LE HAVRE. — La société des sauveteurs de la ville et de l'arrondissement du Havre ne s'est pas contentée d'inscrire au livre d'or de ses annales les vingt-trois noms des héroïques victimes de la catastrophe du 26 mars 1882. Un service religieux a été célébré, mercredi matin, en l'église Notre-Dame, pour le repos de leurs âmes.

Magnifiques avaient été les funérailles des victimes. Non moins magnifique a été ce religieux anniversaire. Toute la population, qui à la mémoire du cœur, s'est associée à la louable initiative de la société des sauveteurs.

LOUISE MICHEL.

On lit dans l'*Intransigeant* d'hier:

« La citoyenne Louise Michel, que la police a vainement et maladroitement cherchée, d'abord chez sa mère, ensuite chez M^{me} veuve Antoine, et probablement en beaucoup d'autres endroits, est allée, hier

droit et la justice, en laissant tous les torts à son adversaire.

C'est de cet homme que le père Jean, l'aubergiste du *Grand Dauphin*, se trouvait depuis trois années le débiteur.

Il avait eu besoin de mille écus; Simon Bernard, qui était en ce temps-là un des clients assidus de l'auberge, les lui avait offerts, mais en demandant pour gage l'auberge qui valait bien le triple, avec le jardin et le champ qui l'entouraient.

— Avec vous, père Jean, avait dit l'usurier, je veux jouer cartes sur table; je vous prête au taux légal, mon brave ami, rien de plus que le taux légal à six. Nous disons donc qu'il vous faut mille écus pour une année?

— Oui, mon bon monsieur Bernard.

— Soit: les intérêts calculés, à six du cent, nous donnent cent quatre-vingts francs. J'arrondis le chiffre et je dis deux cents.

— Va pour deux cents francs, soupira l'aubergiste.

— C'est pour rien. Ah! il y a aussi le petit pot-de-vin pour déplacement de capitaux.

— Comment? un pot-de-vin!

— Eh oui! mes fonds ne sont pas disponibles, vous comprenez, et je serai forcé d'emprunter moi-même à un ami. Nous disons donc: pot-de-vin deux cents, intérêts deux cents. Total quatre cents francs.

L'aubergiste fit la grimace, mais Simon Bernard n'y prit garde.

(A suivre.)

FRANCIS TESSON.

soir à six heures, accompagnée de notre collaborateur Vaughan, à la préfecture de police, pour se mettre à la disposition de M. Camescasse.

« M. le préfet n'était pas visible. M. Puybaraud lui-même était absent. »

« Notre vaillante amie tenait surtout, avant de se constituer prisonnière, à assurer le sort de sa vieille mère. Elle n'a jamais eu, on le sait, l'intention de se dérober au jugement dont on la menace. Nous n'avons pas besoin de rappeler que Louise Michel n'est pas de celles qui désertent leur cause et esquivalent les responsabilités. »

« Si, ce matin à dix heures, elle n'a pas reçu, à l'adresse qu'elle a laissée, des nouvelles de M. Camescasse, elle se rendra de nouveau à la préfecture de police, où, cette fois sans doute, on pourra la recevoir. »

SON ARRESTATION.

Hier matin, à 11 heures, la citoyenne Louise Michel a été arrêtée rue Monge, près de l'église Saint-Médard, par les agents de la sûreté.

Elle venait de quitter le domicile de M. Vaughan, rue Censier, rédacteur de l'*Intransigeant*, chez lequel elle avait passé la nuit dernière.

Louise Michel s'est laissé arrêter sans protester, puis est montée dans une voiture de place et a été conduite directement au dépôt, où elle occupe la cellule 54.

Elle est prévenue, dit le *Paris*, d'excitation au renversement du gouvernement établi et de pillage d'une boulangerie à la tête d'une bande armée.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 30 mars.

La tendance générale du marché est à la hausse. Les rentes progressent et entraînent les valeurs dans leur mouvement. Le 3 0/0, très-demandé, gagne 0.30 centimes sur le cours d'hier à 80.60; l'amortissable s'inscrit à 82.10, et le 5 0/0 reste à 114.75 après 114.85.

Le Foncier continue à se tenir entre 1,360 et 1,365.

Les Obligations Nouvelles 1883, très-recherchées par les arbitragistes qui vendent à 395 des obligations de la ville de Paris 1871, restent aux mêmes cours qu'avant.

Les Magasins Généraux de France et d'Algérie gardent l'avance de la veille et clôturent à 500.

La Compagnie Foncière de France et d'Algérie cote 480.

Il y a reprise sur les cours de la Banque, reprise dont on peut s'étonner si l'on considère la différence de bénéfices de cette année sur l'année dernière. Environ 9 millions de moins, et les cours sont plus élevés cette année. Cette anomalie est à signaler.

Quant à la liquidation, elle s'annonce comme devant être facile, et le *Financier des Communes*, qui s'occupe spécialement des questions de reports, dit que, malgré l'abondance des capitaux, le prix des reports sera presque le même que le précédent quinzaine.

Le reste du marché est animé: les valeurs se maintiennent, sinon en hausse, du moins à leurs cours de la veille, ce qui prouve un bon courant d'affaires.

La Banque de Paris remonte à 1,065. Le Lyonnais cote 575 et la Banque Franco-Egyptienne 600.

Les chemins sont en hausse, sauf l'Orléans qui reste à 1,270. Le Nord s'inscrit à 1,895, le Lyon à 1,580, le Midi à 1,140.

Le Suez, omporté par la spéculation, cote 2,625 avec une recette de 280,000 fr. La Part civile monte à 1,940.

Les chemins étrangers montent également: l'Autrichien à 727, le Lombard à 322, le Nord d'Espagne à 520.

En Banque, l'Eden-Theatre s'inscrit à 220, le Rio-Tinto à 615.

Chronique militaire.

Le correspondant berlinois de la *Gazette de Cologne*, parlant de la résolution que le gouvernement français a prise de donner le fusil à répétition à l'infanterie de ligne, se livre aux réflexions suivantes:

« La France ayant adopté le fusil à répétition, les autres Etats ne pourront se dispenser de suivre son exemple, et l'adoption de l'arme en question par toutes les puissances annulera l'avantage que la France aura pendant un moment. Ce qu'il y a de plus regrettable dans cette affaire, c'est que tous les Etats seront obligés de faire d'énormes sacrifices pécuniaires. L'Allemagne peut, abstraction faite de la dépense, envisager sans inquiétude la mesure prise par la France. On fait depuis longtemps chez nous des essais théoriques et pratiques concernant les fusils à répétition de tous les modèles, et il paraît certain que l'on va adopter le fusil Mauser. L'Allemagne pourra, en cas de besoin, donner le fusil à répé-

bourses sont en majorité.

Cette fortune, loin de le satisfaire, ne fit qu'accroître encore son appétit au gain.

Il ne changea rien à son genre de vie et il continua d'habiter seul, avec deux chiens de garde, une baraque isolée qu'il avait eue pour une bouchée de pain, après la faillite de l'ancien propriétaire.

Seulement, de crieur public, il se fit prêteur sur gages.

Il prêtait à la semaine, il prêtait au mois, il prêtait à l'année; il prêtait à cinquante, soixante, à cent pour cent; il prêtait à tous les taux imaginables, à condition toutefois qu'ils s'éloignassent à des hauteurs incommensurables du taux fixé par la loi.

Le petit fermier, le petit industriel, le simple artisan, dans nos campagnes, sont souvent à court d'argent, à certaines époques de l'année surtout.

Or l'argent, quoi qu'en disent les poètes, est la moelle de la vie des champs, comme il est le nerf de la guerre.

Quand le besoin le talonnait, quand il était arrivé à la dernière extrémité, le paysan imprévoyant se fût adressé au diable pour obtenir l'argent qui lui manquait.

C'est alors qu'apparaissait Simon Bernard.

On disait, dans la contrée, en manière de proverbe:

— Quand Simon Bernard entre par la porte, la ruine descend par la cheminée.

Et c'était vrai.

On le savait; on maudissait tout bas l'usurier; on accolait à son nom les épithètes les plus malsonnantes; on le traitait entre soi de coquin, de bandit, de pirate digne de la potence; et le lendemain, en face d'un besoin inexorable, on avait recours à lui et on lui prodiguait du « bon monsieur Bernard » à bouche que veux-tu.

Lui, qui savait à quel point on le détestait, ricana dans sa barbe grise, se faisait tirer l'oreille et ne consentait à décocher ses écus qu'à des conditions léonines.

La nécessité étant la plus forte, on passait par où il voulait.

L'emprunteur se disait:

— Bast! pour une fois, je n'en mourrai pas. Je rembourserai ce coquin de Simon Bernard quand j'aurai vendu mon grain, et tout sera dit.

Mais, hélas! le pauvre emprunteur comptait le plus souvent sans son hôte.

Bernard était un fin compère. Comme ces pieuvres dont parle le grand poète, quand il tenait un homme dans ses mains avides, il le pressurait, il le desséchait, il le vidait et il ne lâchait prise qu'après l'avoir complètement ruiné.

Il avait une façon à lui de libeller des contrats à double face qui mettait toujours de son côté le bon

tion à son infanterie au moins aussi vile que la France le donnera à la sienne. Espérons que ce steuple-chase militaire finira bientôt; car il coûte une masse d'argent sans permettre à aucun des concurrents de devancer les autres d'une manière sensible. »

Il est un peu tard pour se plaindre de la furie des perfectionnements meurtriers, et il appartient à un journal allemand moins qu'à tout autre d'accuser les Etats qui ne veulent pas se laisser devancer par l'Allemagne. Le fusil à aiguille a rendu nécessaire le chassepot, et si la France n'adoptait pas le fusil à répétition, l'Allemagne n'en aurait pas moins le fusil Mauser.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Enfin, l'adjudication des travaux de maçonnerie du collège de filles a eu lieu aujourd'hui.

Etaient présents au bureau: MM. Combiér, président; Poitevin, Bidault-Roussel et Poitou, assesseurs.

Sept soumissions ont été déposées sur la table. Voici la liste, par ordre d'inscription:

- 1° MM. Gasnault, de Saumur: 45 0/0 de rabais.
- 2° Trouillard, d'Angers, et Besnard, de Villebernier: 46.40 0/0.
- 3° Mondit, de Cholet: 42.90 0/0.
- 4° Lecœur, du Mans: 42 0/0.
- 5° Bizouillier, de Saumur: 6 0/0.
- 6° Cholet, de Saumur: 48.20 0/0.
- 7° Buteau, d'Angers: 3 0/0.

M. Cholet a été déclaré adjudicataire.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT.

Billets d'aller et retour. — Prolongation du délai de validité. — A dater du 1^{er} avril 1883, la durée de validité des billets d'aller et retour sera augmentée de 24 heures pour tous les parcours.

Il circule actuellement à Paris des pièces péruviennes de cinq francs qui ne sont pas acceptées dans les caisses publiques et perdent 4 fr. 25 chez les changeurs.

On signale, dans la circulation, des pièces de cinq francs en argent, à l'effigie de Victor-Emmanuel, 1870. Elles sont grosses et ternes; la tranche n'a pas l'inscription ordinaire: *Fert.*

ANGERS.

Le *Journal de Maine-et-Loire* nous apprend une bien triste nouvelle.

M. Deloche, l'habile et remarquable préparateur et organisateur du Musée d'histoire naturelle d'Angers, vient de mourir. — On sait, en ville, de quelle injustice criante il avait été victime, pour faire place à un ami du nouveau régime, dont l'étonnante capacité n'a encore réusé qu'à mieux mettre en relief le talent merveilleux et charmant de M. Deloche. Il était âgé de 78 ans.

Les obsèques du regretté M. Deloche ont eu lieu hier à l'église de la Madeleine, sa paroisse.

Nous lisons dans le *Clairon*:

« Le P. de la Croix prendra la parole sur ses découvertes de Sanxay jeudi, à deux heures, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne. (Le bureau des Sociétés savantes a changé, pour cette séance, le local affecté à la section d'archéologie.)

« Le mémoire que lira le P. de la Croix est le premier que le célèbre inventeur ait écrit sur sa découverte. Il s'était borné, jusque-là, à des conférences. »

Un prêtre du diocèse de Poitiers écrit à *l'Univers*:

« Je n'ai point reçu, à l'heure présente, mon mandat du dernier trimestre de 1882, parce que je n'ai point, il paraît, l'avantage de plaire à M. mon maire. Cet homme a, dans le courant de l'année dernière, parié quatre cafés avec l'ancien adjoint de la commune, qui lui demandait pourquoi il cherchait toujours à me persécuter, qu'il parviendrait bien à se débarrasser de ma personne avant le 1^{er} janvier 1883.

« Voyant dans le mois de décembre que je ne déménageais point (j'ignorais que ma tête était mise à un si fort enjeu, 4 cafés, c'est-à-dire 28 sous!!!), monsieur mon maire a jugé, dans sa haute sagesse, qu'il allait me jouer un beau tour en n'envoyant point mon certificat de résidence.

« Le certificat de résidence n'ayant point été envoyé à la préfecture, le mandat de paiement n'est point venu.

« J'ai fait des démarches nombreuses pour obtenir ce fameux certificat! M. le préfet m'a répondu qu'il enverra le mandat quand M. le maire lui aura envoyé le certificat. M. le maire, de son côté, dit qu'il ne signera que quand il y sera forcé. »

Le plus coupable des deux n'est pas celui qu'on pense. Il y en a un troisième qui doit porter toute la responsabilité de ces cyniques abus de pouvoir: c'est le gouvernement qui les tolère.

NANTES.

L'Espérance du Peuple enregistre le très-grand succès personnel obtenu avant-hier soir par M. Massenet à la première représentation d'*Hérodiade*; le jeune et illustre maître a dirigé son œuvre avec son autorité et son talent habituels et a reçu, après chaque acte, des ovations interminables et bien méritées.

L'interprétation est excellente de la part de M. Berardi, qui s'est fait bisser l'*Arise* « Vision Fugitive », et suffisante de la part des autres artistes....

Après la représentation, une aubade a été donnée à M. Massenet dans le vestibule du Grand-Théâtre, les chœurs ont chanté avec plus de bonne volonté que d'ensemble le Chœur des Romains, du 6^e tableau, et le jeune maître, très-touché de cette manifestation spontanée, à laquelle s'est associé le public, a prononcé un speech dont voici le sens général: « J'avais écrit cet ouvrage pour mon pays, mais jusqu'ici il n'a été joué qu'en Belgique, en Italie et en Allemagne. La représentation de Nantes est la première qui ait lieu en France, et j'espère que l'accueil sympathique et même passionné fait ici à mon œuvre portera plus loin et que Paris donnera raison à vos applaudissements. »

LA DEMEURE D'UN PRESTIDIGITEUR.

Pierre Desgenais, dans sa chronique hebdomadaire de *l'Indépendance belge*, rappelle, à propos de la mort de Robert Houdin II, les fantastiques dispositions de la demeure de Robert Houdin I^{er}:

« Le fils du prestidigitateur avait-il conservé cette fantastique demeure tourangelle que s'était fait bâtir l'admirable physicien? Dans tous les cas, cette maison extraordinaire doit exister toujours. C'est à Tours — ô prédestination — que le prestidigitateur avait édifiée en la machinant lui-même.

« A Tours, dans la vaste maison habitée par Robert Houdin père, on trouvait mille et une combinaisons des plus curieuses. Cela ressemblait fort à la machinerie d'un théâtre. Trappes et chausse-trappes, portes dans les murailles. Les tables traînaient toutes servies du parquet, les patères s'avançaient d'elles-mêmes au-devant des chapeaux: c'était de la féerie à domicile.

« On sonnait à la porte de Robert Houdin, une grille s'ouvrait, mais il fallait la pousser avec beaucoup d'efforts. Elle était massive et dure.

« — Bon Dieu, mon cher Robert Houdin, mais votre grille est effrayante. On prend une leçon de gymnastique en la poussant. Autant vaudrait faire des haltères. Pourquoi ne changez-vous pas cela?

« — Pourquoi? Eh! c'est bien simple, répondait Robert, parce que chaque visiteur qui m'arrive, en poussant ainsi cette grille, fait monter là-bas un seau d'eau qui arrose mon malheureux jardin!

« C'est ce qu'on pourrait appeler l'utilisation de la force, même de la force amicale. »

Il était pratique, Robert Houdin.

LES VINS D'ESPAGNE.

Nous avons signalé l'autre jour les fraudes fréquentes et les falsifications multiples auxquelles donne lieu l'importation des vins d'Espagne.

Voici que, dans sa séance du 7 mars courant, la Société d'agriculture de la Gironde a émis le vœu suivant:

« La Société appelle l'attention du gouvernement sur la nécessité d'une application plus sévère et plus exacte des lois dont il est armé pour empêcher l'entrée en France des vins étrangers non naturels, ainsi que de celles qui prohibent l'introduction dans les vins naturels de substances qui lui sont étrangères et les rendent nuisibles à la santé publique.

« Elle demande que chaque fois que la douane déclare un liquide comme étant dans les conditions ci-dessus indiquées, l'administration des contributions indirectes use de la plus grande sévérité pour frapper ces boissons de la taxe intérieure qui grève les alcools. »

Le gouvernement, ému de toutes ces doléances, donnera-t-il des ordres en conséquence? Il serait grand temps d'arrêter à la frontière des liquides alcoolisés qui ne sont que des lavages de marc ou pis encore.

En attendant, nos petits vins sont délaissés, et c'est à l'incurie de nos gouvernants que les détenteurs de ces produits doivent de les avoir encore dans leurs caves.

(*L'Appel au Peuple.*)

CHRONIQUE AGRICOLE.

LE GUI.

Nous lisons dans le *Journal d'Agriculture pratique* la lettre suivante:

« Monsieur le Rédacteur,

« Permettez à l'un de vos plus anciens abonnés de vous prier d'appeler l'attention de vos lecteurs sur le gui, véritable fléau des pommiers à cidre, qui s'étend chaque jour davantage et cause un dommage dont la majeure partie des propriétaires paraît ne pas s'apercevoir, et qui, cependant, est considérable et va toujours croissant.

« Lorsqu'un pommier est atteint du gui, si le propriétaire n'a pas soin de faire couper ce parasite (je ne dis pas détruire, car je crois qu'une fois qu'il a pris racine dans l'écorce, on n'y parvient qu'en coupant la branche), les oiseaux, et notamment les grives, qui sont très-amis de son fruit, le transportent d'arbre en arbre et de branche en branche, sur lesquels il prend racine, de telle sorte que des vergers entiers contenant jusqu'à cinq cent mille pommiers en sont infestés et ne produisent plus le quart de ce qu'ils devraient rapporter.

« Certains propriétaires les détruisent avec soin, mais il suffit d'un voisin négligent ou malveillant, ne se donnant pas cette peine, pour infester toute une contrée.

« J'ai un voisin qui possède, en bordure d'un de mes vergers, six peupliers qui sont garnis d'énormes touffes de gui; tous les fruits du parasite sont chaque année transportés par les oiseaux sur les pommiers du voisinage, de telle sorte que, malgré tous les soins des voisins, le fléau va toujours croissant et nous n'y pouvons rien!

« Il y a une loi du 26 ventôse, an IV, qui prescrit et rend l'échenillage obligatoire; pourquoi n'en aurions-nous pas une semblable prescrivant la destruction du gui et en même temps l'échardonnage, autre fléau?

« Il y va de l'intérêt général, et ces prescriptions devraient entrer dans le Code rural.

« Je verrais avec plaisir cette question soumise aux sociétés agricoles.

« Vous rendrez un signalé service aux contrées dont le pommier à cidre est le principal revenu, si vous pouvez appeler l'attention des hommes de science et des législateurs sur cette question.

« Je vous prie d'agréer, etc.

« X...
« Propriétaire-agriculteur. »

Cette lettre présente d'autant plus d'intérêt pour notre région, que la plante parasite qu'on appelle le gui se rencontre à foison, sans que la plupart des fermiers aient l'air de s'en occuper.

Nourriture des poules. — L'orge est de tous les grains celui qui convient le mieux aux poules, au point de vue de la bonne qualité de leur chair. De même, parmi les bestioles, vers, insectes, etc., qui varient utilement la nourriture ordinaire des poules, il n'en est pas qui vaille mieux pour elles que les escargots écrasés, dont elles sont, du reste, très-friandes. Les escargots ne nuisent pas, comme les hannetons et les vers blancs, au goût de la chair et des œufs, et leur coquille aide à la formation de la coque de l'œuf.

Faits divers.

LES CENTENAIRE. — On écrit de Saint-Meyme (Dordogne):

« Marguerite Captal, veuve de Pierre Sinson, née en 1776, mariée en l'an VII (1798), vient de mourir à l'âge de « cent sept ans, » dans cette commune où elle était née.

« Chose remarquable, Marguerite Captal avait conservé toutes ses facultés, même l'ouïe, jusqu'à ces derniers temps.

« L'année dernière encore, on la voyait filer sa quenouille en discourant, comme au temps de son jeune âge; son intelligence était demeurée intacte.

« De son mariage étaient nés trois fils, dont deux sont encore vivants.

« La naissance de l'aîné, un des survivants, remonte à l'an VIII (1799). »

MÉDECINS CHINOIS. — Il existe, dans plusieurs villes chinoises, certain usage qui, s'il était adopté, diminuerait considérablement le nombre des malades. Dans les villes du Céleste-Empire, le client paie au médecin une redevance fixe, tant qu'il est bien portant; mais dès qu'il est atteint d'un mal quelconque, il ne donne pas un sou au médecin pendant toute la durée de sa maladie. On comprend quel intérêt a le médecin à guérir au plus tôt son malade.

Si l'on en croit quelques voyageurs un peu fatalistes, il existe, dans d'autres localités de l'empire du Milieu, une coutume bien plus originale encore. Chaque médecin est tenu d'allumer devant sa maison autant de lanternes qu'il compte de malades morts dans l'année. Rappelons à ce sujet l'histoire de ce malade qui cherchait un médecin et qui n'osait frapper à la porte d'aucun Esculape, à raison du nombre considérable de lanternes allumées à leurs portes respectives. Il finit par découvrir dans une ruelle déserte la demeure d'un médecin devant laquelle ne brûlaient que six lanternes. Il entre aussitôt chez cet homme de science et il lui dit:

— Vous devez être le meilleur médecin de la ville, puisque c'est vous qui avez le moins de lanternes?

— C'est possible, répondit-il. Seulement, je vous ferai observer que je ne suis établi ici que depuis ce matin.

Théâtre de Saumur.

SAMEDI 31 MARS 1883

GRAND BAL TRAVESTI

Organisé par les membres de la Cavalcade

PRIX D'ENTRÉE par Cavalier travesti: 5 fr.

Point de vue: Prix des places ordinaires du Théâtre.

L'orchestre sera dirigé par M. MEYER.

Ouverture du BAL: 10 heures.

On peut se procurer des cartes d'entrée chez M. COURANT, rue de la Comédie.

BOURSE DE PARIS

DU 30 MARS 1883.

Rente 3 0/0	80 40
Rente 3 0/0 amortissable	81 80
Rente 4 1/2	110 60
Rente 5 0/0	114 60
Obligations du Trésor (anciennes)	505 »
Obligations du Trésor (nouvelles)	505 »

MONITEUR de la RENTE
11, Place de la Bourse, Paris
Nous conseillons à tout acheteur ou porteur d'actions et d'obligations de s'abonner à ce journal financier sérieux et impartial format des journaux politiques. Cours de la Bourse et tous les tirages. Par. 50 c. en Timbres. Pour 52 Nos

DANS TOUS LES BUREAUX DE TABAC

PAPIER AMBRÉ

Plus d'adhérence aux lèvres ni de rupture, plus de nicotine ni d'acreté dans la bouche.

NOUVELLE MARQUE, 10 CENTIMES LE CAHIER.

Manufacture, 54, rue de Dunkerque, Paris.

PAUL GODET, propriétaire-gérant

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)		Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 11 décembre 1882)														
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS. 3 heures 8 minutes du matin, express-poste. 6 — 45 — matin (s'arrête à la Poissonnière) 8 — 56 — matin, omnibus-mixte. 1 — 25 — soir, 3 — 32 — — express. 7 — 15 — — omnibus. 10 — 36 — — (s'arrête à Angers).		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY							MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR							
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS. 3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte. 8 — 21 — — omnibus. 9 — 37 — — express. 12 — 48 — — soir, omnibus-mixte. 4 — 44 — — — 10 — 24 — — express-poste. Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.		SAUMUR - NIORT			NIORT - SAUMUR				MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.			
		Omn. matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Sem. d. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.
		Saumur. (départ)	5 50	9 30	10 35	1 2	3 15	5 5	7 45	Montreuil-Bellay (départ)	6 54	9 50	12 23	2 10	4 30	5 56
		Chacé-Varrains	5 58	9 10	10 45	1 18	3 25	5 15	7 55	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 10	10 4	12 38	2 26	4 46	6 19
		Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 5	9 19	10 53	1 33	3 33	5 23	8 3	Chacé-Varrains (arrivée)	7 18	10 11	12 46	2 34	4 24	6 23
		Montreuil-Bellay (arrivée)	6 18	9 34	11 8	1 50	3 48	5 39	8 18	Saumur (arrivée)	7 30	10 21	12 58	2 46	4 36	6 46
		Saumur. (départ)	5 50	5 5	Niort (départ)	5 29	5 40	Montreuil (départ)	7 4	2 1	8 29	Poitiers (départ)	6 3	12 55	7 10	
		Montreuil-Bellay	6 21	5 54	Parthenay	7 10	7 20	Loudun	8 9	2 50	9 30	Neuville	6 36	1 30	7 55	
		Thouars	7 5	7 16	Airvault	8 3	8 15	Arçay	8 34	3 14	9 50	Mirebeau	7 3	1 59	8 25	
		Airvault	8 6	8 17	Thouars	9 8	9 45	Mirebeau	9 26	4 3	10 49	Arçay	7 56	2 53	9 28	
		Parthenay	9 3	9 11	Montreuil-Bellay	9 50	10 51	Neuville	9 55	4 25	11 17	Loudun	8 42	3 17	10 6	
		Niort (arrivée)	10 41	10 50	Saumur (arrivée)	10 21	11 21	Poitiers (arrivée)	10 31	4 56	11 51	Montreuil-Bellay (arrivée)	9 31	3 56	10 48	

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.
 M^{me} veuve LAUMONIER, ayant l'intention de retirer le cautionnement de son mari, décédé notaire à Saumur, fait la présente déclaration, conformément à la loi.

Etudes de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12, Et de M^e TESSIER, notaire à Doué-la-Fontaine.

VENTE
 Sur licitation,
D'UNE MAISON
 AVEC DÉPENDANCES
 Sise à Doué-la-Fontaine, rue du Pré-du-Camp,
 Dépendant de la succession de M^{me} veuve ONILLON.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e TESSIER, notaire à Doué-la-Fontaine, le dimanche vingt-deux avril mil huit cent quatre-vingt-trois, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :
 Qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu entre parties par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le huit mars mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré ;
 Aux requête, poursuite et diligence de :

1^o M. Eugène Goubirard, propriétaire à Douces ; 2^o M. François Goubirard, également propriétaire à Douces ; 3^o M. Eugène Robert, forgeron à Distré ; 4^o M^{me} Julie Robert, épouse assistée et autorisée de M. Louis Charbonneau, maçon, avec lequel elle demeure à Distré, et celui-ci pour la validité,
 Ayant M^e LE RAY pour avoué ;
 Contre : 1^o M^{me} Julie Pouge, épouse assistée et autorisée de M. Pierre-Marie Certain, couvreur, avec lequel elle demeure à Saumur, et celui-ci pour la validité ; 2^o M^{me} Marie Cornilleau, veuve de M. Charles Gagneux, en son vivant cultivateur, ladite dame demeurant à Rou-Marson, prise comme tutrice naturelle et légale de Marie et Anne Gagneux, ses deux filles mineures,
 Ayant M^e LECOY, pour avoué ;
 En présence ou en l'absence, après qu'il aura été dûment appelé, de M. Eugène Robert, forgeron à Distré, au nom et comme subrogé-tuteur des mineures Gagneux, sus-nommées ;
 Il sera, au jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé, par le ministère de M^e TESSIER, notaire à Doué-la-Fontaine, commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques de l'immeuble ci-après désigné.

DÉSIGNATION.
 Une maison, située ville de Doué-la-Fontaine, rue du Pré-du-Camp, composée de deux chambres basses, grenier au-dessus, chambre au-dessous servant de cuisine, trois caves, petite cour, puits à eau, jardin, le tout joignant au nord la veuve Cosnard, au midi la rue du Pré-du-Camp, au couchant M. Lemardelay.
 Mise à prix, quinze cents francs, ci..... 1.500

S'adresser, pour les renseignements :
 1^o A M^e LE RAY, avoué poursuivant la vente ;
 2^o A M^e LECOY, avoué co licitant ;
 3^o A M^e TESSIER, notaire à Doué-la-Fontaine, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.
 Pour extrait, certifié conforme par l'avoué soussigné.
 Saumur, le vingt-six mars mil huit cent quatre-vingt-trois.
V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le mars mil huit cent quatre-vingt-trois, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.
 Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur, successeur de M^e LAUMONIER.

A VENDRE
 A L'AMIABLE
 En totalité ou par parties,
 LES

IMMEUBLES
 Dépendant des successions de M. et M^{me} GAURON-LAMBERT,
 Situés communes du Coudray-Macouard, d'Artannes et de Cizay,
 CONSISTANT EN :

Maison et dépendances, Terres, Vignes et Prés.
 S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE
 A L'AMIABLE,
 DIVERSES PARCELLES DE TERRE ET VIGNE

Situées dans les communes de Brézé, St-Cyr-en-Bourg et Chacé,
 Appartenant à M. Bellamy-Louet.
 S'adresser, pour tous renseignements, à M. Pierre CATAULT dit REMY, expert, demeurant à Saint-Cyr-en-Bourg, ou à M^e MÉHOUSAS, notaire.

Etude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE
 A L'AMIABLE,
 DIVERSES PARCELLES DE TERRE & VIGNE

Situées communes de Chacé, St-Cyr-en-Bourg, Souzay et Varrains,
 Appartenant à M. Louis DÉZÉ-CHREVALIER, propriétaire à Chacé, et à M^{me} SALMON-DÉZÉ.
 S'adresser, pour tous renseignements, à M. Pierre CATAULT dit REMY, expert à Saint-Cyr-en-Bourg, ou à M^e MÉHOUSAS, notaire. (160)

M^e LE RAY, avoué à Saumur, demande de suite un petit clerc, sachant bien écrire.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER
 UNE MAISON BOURGEOISE
 Sise à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine.
 S'adresser, pour traiter, au notaire.

A VENDRE
 UN TERRAIN
 PROPRE A LA CONSTRUCTION
 Situé à Saumur, rue Fardeau.
 S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
 A L'AMIABLE,
 UNE MAISON
 Située à Saumur, Grand'Rue, n° 41,
 Occupée par M. Leroy et autres.
 Il dépend de cette maison plusieurs belles caves.
 S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER
 Pour la Saint-Jean prochaine,
VASTE TERRAIN
 AVEC MAGASIN
 Situé à Saumur, quai de Limoges,
 Occupé par M. BELLŒUVRE.
 S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

A LOUER
 PRÉSENTMENT,
 UNE JOUE
MAISON DE CAMPAGNE
 Située à Cunault, sur les bords de la Loire.
 S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

Etude de M^e GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes.

VENTE MOBILIÈRE
 APRÈS DÉCÈS

Le DIMANCHE 1^{er} avril, à midi, par le ministère de M^e GUÉRET, il sera procédé, au bourg de Villebernier, à la vente aux enchères des meubles dépendant de la succession de M. Louis CHARCHIGNON, en son vivant sabotier à Villebernier.
 On vendra :
 Trois lits complets, plusieurs couvertes, deux matelas, six traversins, dix-neuf draps, chemises d'homme, nappes, serviettes, torchons, tables, buffets, armoires, une grande quantité de sabots de toutes sortes, brides, outils de sabotier, bois de chauffage et de travail, bouteilles vides, batterie de cuisine et quantité d'autres bons objets.
 Au comptant, plus 10 0/0. (213)

Etudes de M^e HENRY LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Dacier, n° 28, Et de M^e ROGERON, notaire à Nueil-sous-Passavant.

A VENDRE
 Aux enchères publiques,
 EN 24 LOTS,

En l'étude et par le ministère de M^e ROGERON, notaire à Nueil-sous-Passavant, commis à cet effet :

1^o L'ANCIENNE FERME DE SAINT-NICOLAS
 Située commune de GENNETON, arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres),
 Comprenant :
 BATIMENTS D'HABITATION ET D'EXPLOITATION, TERRES, VIGNES ET PRÉS.
 D'une contenance totale d'environ 36 hectares,
 Sur la mise à prix de 40,000 fr.

2^o LA FERME NEUVE DE SAINT-NICOLAS
 Située même commune,
 Comprenant aussi Bâtiments d'habitation et d'exploitation et diverses Pièces de Terres, Prés et Vignes, d'une contenance totale d'environ 36 hectares,
 Sur la mise à prix de 42,000 fr.

3^o ET DIFFÉRENTS AUTRES BIENS IMMEUBLES
 Consistant aussi en :
 BATIMENTS, TERRES, VIGNES ET PRÉS
 Situés communes de Genneton, de St-Maurice-la-Fougereuse, des Hamiaux et de Bouillé-Loretz, arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres),
 Le tout dépendant de la faillite de M. AUDEUIN, escompteur à Nueil-sous-Passavant.
 L'adjudication aura lieu le DIMANCHE 8 avril 1883, à midi précis.

Pour les renseignements, s'adresser :
 1^o A M^e LECOY, avoué, poursuivant la vente, à Saumur, rue Dacier n° 28 ;
 2^o A MM. PROUST et DOUSSAIN, syndics à Saumur ;
 3^o Et à M^e ROGERON, notaire à Nueil, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.
 Pour extrait :
LECOY.
 (206)

A VENDRE
 DEUX CUVES VIDES, usagées, l'une de 72 hectolitres environ, l'autre de 56.
 S'adresser Maison BOUVET-LADUBAY, Saint-Hilaire-Saint-Florent, près Saumur. (201)

A LOUER
 PRÉSENTMENT,
UN JARDIN bien affrui
 AVEC PAVILLON.
 S'adresser au bureau du journal.

MAIRIE DE ROU-MARSON.
 Le Maire de la commune de Rou-Marson prévient le public qu'il sera procédé, le 15 avril 1883, à 2 heures du soir, à la Mairie, à l'affermement du droit de chasse sur les Biens communaux. (187)

A LOUER
 Pour la Saint-Jean 1883,
MAISON avec JARDIN
 Rue de la Petite-Douze, n° 19.
 S'adresser à M. NANCHEUX, quai de Limoges, 66. (720)

AU COIN DE RUE
DRAPERIE ET NOUVEAUTÉS
 Spécialité de Chemises et Articles confectionnés sur mesure,
 9 et 11, rue de la Comédie, et rue de la Cour-Saint-Jean, n° 1,
 En face le Square, à SAUMUR.
 On demande UN APPRENTI et UN GARÇON de 14 à 15 ans pour le magasin. (216)

PLACIER
 Une Maison de Mercerie de gros demande UN PLACIER.
 S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un garçon de Magasin de 18 à 25 ans.
 S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande à se placer, le mari comme cocher, la femme comme femme de chambre.
 S'adresser au bureau du journal.

M. DUPONT, Grande-Rue, 59, se charge de soigner les chevaux à domicile.

Manufacture de Pianos et Orgues
 12 Médailles d'honneur.

LÉPICIER
 RUE DE LA PRÉFECTURE, 26, ANGERS.
 M. GAND, l'un des accordeurs de la maison, est en ce moment à Saumur. Adresser les demandes au bureau du journal.

AVIS
 Nous recommandons aux amateurs de bon potage le **Tapioca** du J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.
 Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.
 A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARBEAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.
 Saumur, imprimerie P. GODET.